

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Zurich, 21 mai 2026

Direction · Alain Huber

Téléphone +41 44 283 89 89

E-mail alain.huber@prosenectute.ch

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Nous nous limiterons à une appréciation générale des aspects qui sont particulièrement importants pour les personnes âgées.

Pro Senectute Suisse salue les efforts déployés dans le cadre du deuxième volet du paquet de mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé dans le domaine des médicaments. Dans son ensemble, le train d'ordonnances contient des mesures pertinentes, de nature à contribuer à des économies de coûts tout en n'entraînant pas, pour l'essentiel, de charges supplémentaires pour les personnes dépendantes de soins médicaux.

Le mécanisme de remboursement partiel par la titulaire de l'autorisation à l'assurance obligatoire des soins (AOS) en cas de chiffre d'affaires élevé généré par un médicament apparaît comme une solution appropriée pour limiter la charge financière pesant sur l'AOS. L'allègement des exigences en matière d'économicité pour les médicaments à bas prix constitue également un point positif à souligner. En définitive, cette mesure profite aux consommatrices et consommateurs, en ce qu'elle garantit la stabilité de l'approvisionnement de la population et vise à éviter des retraits du marché dus à des prix des médicaments trop bas. Pro Senectute Suisse soutient également la prise en charge provisoire des médicaments dès le moment de leur autorisation de mise sur le marché, car elle permet un accès plus rapide à de nouvelles thérapies.

Par contre, Pro Senectute Suisse voit d'un œil critique l'augmentation de la participation aux coûts pour les préparations onéreuses. Le fait que le plafond actuel de 700 francs soit supprimé est particulièrement problématique. Cette mesure entraîne une charge accrue pour les personnes qui dépendent de médicaments assortis d'une quote-part élevée de 40 %. Bien que Pro Senectute Suisse soutienne le renforcement de

l'utilisation des médicaments génériques, elle estime qu'une charge financière supplémentaire imposée aux assurés financièrement vulnérables est disproportionnée.

En sa qualité de plus grand centre de compétences pour les questions liées à la vieillesse, Pro Senectute Suisse se tient bien entendu toujours à la disposition de l'administration fédérale en tant qu'interlocutrice fiable et soutenue par un large réseau de professionnels.

En vous remerciant de tenir compte de notre prise de position lors du remaniement du projet d'ordonnances et du rapport explicatif, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pro Senectute Suisse



Alenka Bonnard
Présidente du conseil de fondation



Alain Huber
Directeur